



Élections Professionnelles 2022

## ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

### Qu'est qu'une CCP ?

Les Commissions consultatives paritaires (CCP) sont composées de représentant·es de l'administration et des syndicats élu·es pour quatre ans. Elles sont consultées pour avis sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent·es non-titulaires dans divers cas de conflit : licenciement, reclassement, refus de demande de formation, de temps partiel ou de télétravail, demande de révision d'un compte-rendu d'entretien professionnel, sanctions disciplinaires...

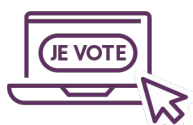
La Loi de « Transformation de la Fonction publique » (2019) a considérablement affaibli le paritarisme pour renforcer le pouvoir de l'administration, et plus particulièrement celui des directions d'établissement. Dans ce contexte, qui risque fort d'accroître les décisions unilatérales, voire arbitraires, il devient essentiel de renforcer la seule instance susceptible de vous défendre, en vous dotant de représentant·es vigilant·es et combatif·ves, appuyé·es sur une Fédération syndicale forte, comme la FSU.

### Contre la précarisation généralisée des emplois de l'ESR

L'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) est le secteur de la fonction publique où le taux de non-titulaires (40 %) est le plus important. 40 % des Biatss sont contractuel·le·s, de même que 32 % des enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es, auxquels s'ajoutent 160 000 vacataires, en hausse drastique ces dernières années. Le processus de précarisation des emplois permis par la LRU puis la LPR est un choix délibéré du gouvernement, qui a multiplié les types de contrats précaires et parallèlement diminué les recrutements sur des postes de titulaires. Cette politique décourage les jeunes chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es contraint·es de postuler à des emplois en CDD faute d'emplois statutaires. Elle assèche les services administratifs qui ont de plus en plus de mal à trouver des candidat·es pour occuper « provisoirement » des postes mal payés où règnent mise sous pression et souffrance au travail.

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

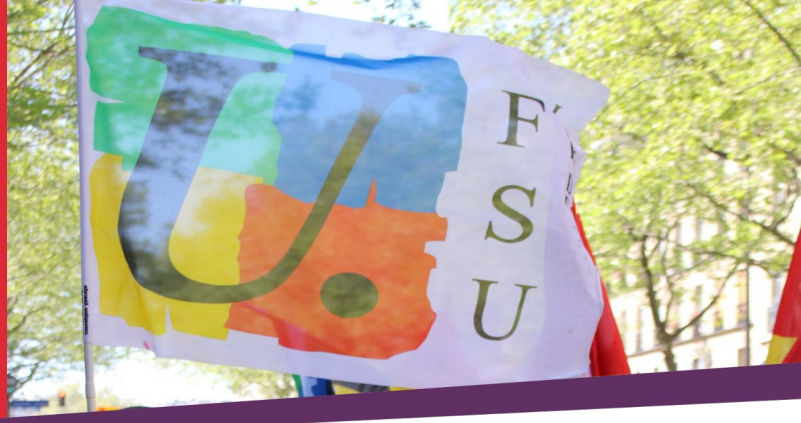
► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀  
avec les syndicats de la FSU





## SUR LE TERRAIN

Les élu·es FSU  
représentent toutes  
les catégories de  
personnels, titulaires  
ou contractuel·les et  
vacataires



## Pourquoi voter aux élections professionnelles ?

Les syndicats de la FSU sont présents dans toutes les catégories de personnels de l'ESR : SNESUP pour les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es, SNASUB pour les Biats. Ils siègent dans les conseils pour défendre au quotidien les droits des agent·es et les valeurs de la fonction publique de l'ESR.

### Nos revendications

Pour nous, défendre les droits des agent·es non-titulaires c'est aussi défendre tous les statuts de la fonction publique. En effet, il s'agit de combattre au plan national comme au plan local la course au moins-disant social et à la régression engagée par ce que nous promet le projet néfaste de remplacement des postes de fonctionnaires (dotés de garanties statutaires) par des postes de contractuels.

#### Au niveau local, nous défendons :

- le maintien dans l'emploi des contractuel·les qui en font la demande ;
- la mise en place de grilles de salaires des contractuel·les et leur alignement sur celles du corps de titulaires correspondant aux missions effectuées ;
- la contractualisation des vacataires qui ne sont pas titulaires sur un autre poste ;
- l'application immédiate de la mensualisation des vacataires, inscrite dans la loi mais toujours pas appliquée ;
- l'égalité des primes entre non-titulaires et fonctionnaires.

#### Au niveau national, nous défendons :

- la création en urgence de 10 000 postes de Biats et de 15 000 postes d'enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es titulaires (pour simplement retrouver le niveau d'encadrement de 2011 dans les universités) ;
- un **plan de titularisation** sur missions pérennes de toutes les contractuel·les qui le souhaitent ;
- l'alignement du droit des vacataires sur celui des contractuel·les (droit aux congés maladie, au congé de maternité, aux congés payés) ;
- le triplement du montant de la vacation, actuellement inférieure au SMIC (41 € euros pour 1 h de TD, officiellement évaluée à 4,2 h de travail en moyenne) ;
- une véritable hausse du nombre de contrats doctoraux et leur revalorisation à 2 300 euros net par mois.



ENGAGÉ·ES POUR  
LE SERVICE PUBLIC



#FSU pour GAGNER